



## LA NAISSANCE DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS

***L'Ordre de saint Dominique célèbre cette année le 800<sup>e</sup> anniversaire de son approbation par le Saint-Siège. C'est l'occasion de regarder comment Dieu a suscité cette nouvelle famille dans son Église\*.***

En juin 1206 deux hommes de Dieu sont amenés par la Providence dans le sud de la France : il s'agit de l'évêque d'Osma Diègue, chargé par son souverain le roi de Castille d'une ambassade, et de Dominique, sous-prieur du chapitre de ses chanoines, qu'il a emmené avec lui dans ce voyage. À l'aller de leur voyage, les deux hommes ont pu constater l'innombrable quantité de chrétiens qui s'étaient laissés gagner dans ces régions par l'hérésie cathare ou albigeoise, et ils éprouaient une profonde compassion pour tant d'âmes égarées.

Et voilà qu'au retour de leur ambassade, ils passent à Montpellier au moment où sont réunis là des légats du pape et des moines de l'ordre de Cîteaux que le souverain pontife

Innocent III avait envoyés afin de prêcher la foi contre les cathares. Ces hommes demandent conseil à l'évêque d'Osma car, après deux ans de travail, ils n'avaient presque rien gagné contre les hérétiques qui se montraient attachés à leurs erreurs avec entêtement. En voyant leurs riches équipages, l'évêque leur répondit : « *Frères, ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder. Il me semble impossible de réduire à la foi par des paroles seules des hommes qui s'appuient avant tout sur des exemples. Ils montrent les dehors de la dévotion et de l'austérité. Si donc vous venez étaler des façons de vivre opposées, vous édifierez peu, et ces gens refuseront d'adhérer.* » Aussitôt, par l'inspiration de Dieu, il renvoie à Osma son équipage, et ne conserve avec lui qu'un seul compagnon, Dominique, pour aller affronter les cathares sur leur terrain, celui de l'exemple de la vie selon l'Évangile. Puis il déclare son intention de s'attar-

(\*) Pour connaître les grandes lignes de la vie de saint Dominique (1170-1221), nous renvoyons le lecteur à l'article de la Chaîne du rosaire dans ce numéro.

der dans le territoire pour y répandre la foi.

Pour que la vérité pût atteindre le cœur des gens de ce pays, l'évêque d'Osma avait compris la nécessité de joindre à la prédication de la parole celle de l'exemple, par l'imitation de la forme de vie des Apôtres : se présenter dans l'humilité, aller à pieds, dans la pauvreté volontaire. Dominique partageait du fond de l'âme l'initiative de son évêque en cette mémorable rencontre : *« Ceci fut le germe créateur de l'institution [de l'ordre] des prêcheurs. Je l'ai entendu affirmer par les premiers frères qui étaient dans cette terre avec le bienheureux Dominique »*, déclarera Étienne de Bourbon, un dominicain du XIII<sup>e</sup> siècle. Quelques mois plus tard, dans une lettre du 17 novembre 1206 à son légat Raoul de Fontfroide, le pape Innocent III approuve la méthode de la prédication apostolique.

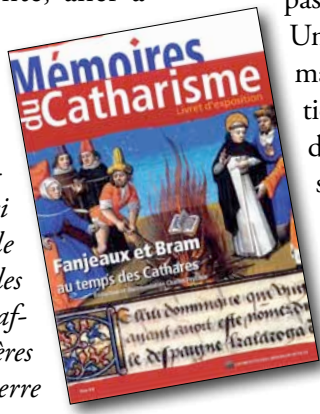
### La prédication apostolique

Ayant renvoyé leur escorte et leurs bagages, les abbés cisterciens ainsi que Diègue et Dominique se répartissent le territoire à évangéliser. Ils sillonnent le pays, parcourent les bourgs et les villages et attaquent les adversaires de la foi par la saine doctrine. Conformes au modèle qu'avait

proposé Diègue, ils vivaient comme les apôtres et mendiaient leur nourriture aux portes.

Le ministère recueillit ses premiers fruits. Des femmes cathares, qui menaient la vie des « parfaites », revinrent au catholicisme. Mais la conversion de ces femmes n'allait pas sans poser de problèmes. Une conversion ne doit jamais signifier une diminution de générosité : il fallait donc trouver pour ces personnes une forme de vie qui ne fût pas moins exigeante que celle des parfaites. Diègue décida de constituer un monastère avec ces femmes, qu'elles soient venues

ou non de l'hérésie. On leur assurerait ainsi un asile, en même temps qu'un milieu de prière et de sanctification. D'autre part, la communauté féminine appuierait de sa prière et de ses sacrifices l'apostolat du petit groupe des prédicateurs. Prouille, au pied de la colline de Fanjeaux, fut le premier monastère de dominicaines contemplatives. Saint Dominique fut le père et le législateur de ce monastère, et veilla sur lui avec un soin attentif. Il faisait souvent la navette entre son logis de Fanjeaux et le monastère dans la plaine. En raison de ce foyer de vie spirituelle, Fanjeaux allait devenir son port d'attache et le centre d'où son



ministère allait rayonner pendant les neuf ans où il demeura dans la région.

### **Le ministère de saint Dominique**

Le rôle de l'évêque d'Osma avait été considérable : il avait apporté la nouvelle méthode apostolique, et avait donné l'élan spirituel qui l'avait fait accepter et mettre en pratique. Mais il meurt le 30 décembre 1207. Dominique se retrouve presque seul pour assumer l'énorme tâche apostolique. En effet un des légats du pape avait été assassiné par les hérétiques, un autre était mort. Les prédicateurs cisterciens, fatigués ou découragés par le peu de fruit de leur prédication, étaient repartis pour leurs abbayes. Innocent III voyait que la prédication s'avérait impuissante à faire chasser les hérétiques irréductibles dans leur révolte. Il décida alors une croisade contre les Albigeois ; il appela les seigneurs catholiques du nord de la France à prêter main-forte à l'Église, contre ceux du Midi qui soutenaient les hérétiques. La croisade des Albigeois commença en 1209. Pendant ce temps, frère Dominique poursuivait son œuvre de salut. Prenant souvent la route, il s'en allait en de vastes tournées dans toute la région touchée par l'hérésie et s'adonnait de toutes ses forces au ministère de la parole de Dieu. Son cœur brûlait de charité et de compassion pour les pécheurs, les pauvres, les affligés. Le bienheureux

Jourdain de Saxe<sup>1</sup> écrit : « *Il se consacrait de toutes les forces d'un zèle brûlant à gagner au Christ le plus d'âmes qu'il était possible. Il y avait dans son cœur une ambition surprenante et presque incroyable pour le salut de tous les hommes.* » Dans cet élan de zèle, il convertit, il ramène à l'Église, il réconcilie des apostats et leur impose les pénitences canoniques.

### **Saint Dominique s'installe à Toulouse**

C'est sans doute le légat du pape, le cardinal Pierre de Bénévent, qui au début de 1215 décida Dominique à s'installer à Toulouse, dans la capitale du comté. C'est là que le nouvel ordre viendra au monde. Dominique avait dans la ville des amis dévoués et des admirateurs. Certains désirèrent aller plus loin que l'admiration, ils voulurent le suivre et l'imiter. En avril 1215, deux bourgeois de Toulouse, frère Pierre Seila et frère Thomas, se lièrent à lui par une profession religieuse : ce furent les deux premiers frères de la communauté. Pierre Seila offrit à la communauté naissante sa propre maison ; Dominique y rassembla les premiers frères.

L'évêque Foulques de Toulouse, qui éprouvait pour frère Dominique une tendre affection, encourageait toutes ses initiatives. L'idée de

(1) Jourdain de Saxe fut le successeur de saint Dominique à la tête de l'Ordre dominicain, et son premier biographe.

constituer un groupe de prédicateurs pratiquant la vie religieuse le transporta de joie. En juin, il approuvait la maison religieuse qui venait de se constituer, et attribuait la charge de la prédication à Dominique et à tous les membres de sa communauté. Cette lettre était la véritable charte d’approbation de l’ordre : *« Nous portons à la connaissance de tous que nous Foulques, nous instituons comme prédicateurs dans notre diocèse frère Dominique et ses compagnons, afin d’extirper la corruption de l’hérésie, de chasser les vices, d’enseigner la règle de la foi et d’inculquer aux hommes des mœurs saines. Leur programme régulier est de se comporter en religieux, d’aller à pieds, dans la pauvreté évangélique, en prêchant la parole de vérité évangélique. »* L’évêque leur accorde des revenus pour leur permettre de vivre. La grande nouveauté de cette mission de prêcher était le fait qu’elle était conférée de façon permanente, et qu’elle l’était à une communauté, dont le but était de soutenir la foi contre les hérétiques par la prédication et le témoignage de la vie personnelle.

Dès l’été 1215, Dominique conduit ses premiers frères à un professeur de théologie de Toulouse, l’anglais Alexandre Stavensby, et lui

déclare qu’ils veulent s’inscrire à son école pour entendre ses leçons. Cette démarche manifeste l’importance fondamentale accordée par le saint, dès les origines de la communauté, aux études théologiques, source de la prédication ; elles prenaient la place du travail manuel que faisaient les religieux dans la tradition monastique. Sur ce point encore l’ordre de saint Dominique s’avérait original.



L’œuvre de 1215 fut l’aboutissement d’une longue pensée, mûrie à la lumière de

l’expérience, car saint Dominique était un homme toujours prudent, au caractère ferme et réfléchi. Huit ans plus tôt, Diègue d’Osma avait le dessein d’un groupe de prédicateurs qu’on instituerait avec l’assentiment du pape pour diffuser la vérité de foi et la défendre contre les hérésies. Pour défendre l’Évangile, ils useraient des armes de l’imitation des apôtres. Saint Dominique recueillit le projet et le réalisa avec ténacité.

**Le concile du Latran**

L’évêque de Toulouse a pris frère Dominique sous son patronage. En septembre 1215, tous deux partent pour Rome à l’appel du grand pontife Innocent III pour célébrer dans la ville éternelle l’assemblée la plus

remarquable de tout le moyen âge, le IV<sup>e</sup> concile du Latran.

Dès les premiers jours d'octobre, le pape accueillit Foulques avec Dominique. Ils lui présentèrent leur commune requête. Dominique venait solliciter la confirmation de ce qui était la raison d'être de son ordre : le titre et la fonction de Prêcheur. Ce titre et cette fonction, la communauté de Toulouse les possédait déjà, juridiquement concédés par l'évêque local. Il convenait de les faire confirmer par le pape.

Le 10<sup>e</sup> canon du concile du Latran nous montre les préoccupations du Saint-Siège à ce moment : il prescrit aux évêques, pour remplir le ministère souverainement nécessaire de distribuer à leur peuple la parole de Dieu, de se choisir des coopérateurs *« capables de remplir de façon salutaire l'office de la sainte prédication, qui feront avec soin aux lieux et places de l'évêque la visite des populations qui lui sont confiées, lorsque celui-ci ne le pourra pas, et les édifieront par la parole et par l'exemple »*.

En raison du foisonnement de nouvelles formes de vie religieuse à cette époque, qui pouvait *« amener dans l'Église un grave état de confusion »*, le 13<sup>e</sup> canon interdisait de créer une nouvelle règle religieuse : il fallait prendre une règle déjà approuvée. Les règles existantes offraient déjà une

gamme très étendue. Le pape invita donc frère Dominique à choisir avec ses frères une règle religieuse approuvée. Il reviendrait ensuite auprès de la Curie. Innocent lui promit de confirmer alors tout ce qu'il demandait.

### L'approbation pontificale

Dominique fut de retour à Toulouse en mars 1216. Foulques et lui communiquèrent la réponse du pape à tous les frères réunis pour un chapitre de fondation. Pour eux comme pour Dominique, il ne pouvait y avoir d'hésitation : ils adoptèrent d'un commun accord la règle de saint Augustin, que Dominique pratiquait lui-même depuis vingt ans puisque c'était celle des chanoines de la cathédrale d'Osma, et qui convenait tout à fait à la vie apostolique qu'ils entendaient mener. Cette règle permettait que certains statuts puissent s'y ajouter et s'adapter facilement à elle.

Les frères se donnèrent aussi des constitutions pour fixer leurs observances et leur organisation, en s'inspirant des constitutions de l'ordre de Prémontré<sup>2</sup>. Le bienheureux Humbert de Romans, qui sera maître général de l'Ordre, écrira : *« Quand le bienheureux Dominique et les frères de son temps choisirent la règle du bienheureux Augustin, ils assumèrent en plus de cette règle, avec juste raison, tout ce qu'ils découvrirent d'austère, de*

(2) Fondé en 1120 par saint Norbert.



**Le pape Honorius III (1148-1227) approuve l'Ordre de saint Dominique**

*beau, de sage et cependant d'adaptable à leurs fins dans les constitutions de ces religieux. »*

Le pape avait demandé à Foulques d'attribuer une église à l'ordre naissant, pour que les frères aient leur sanctuaire propre. Les chanoines de la cathédrale de Toulouse consentirent à se dessaisir de l'église de Saint-Romain en faveur de frère Dominique et de ses compagnons. Comme le nombre des frères s'était accru rapidement – il était alors de seize environ, dit Jourdain de Saxe –, il fallait déménager. Les frères construisirent aussitôt un cloître et un étage de cellules au côté de l'église. L'ordre était désormais installé dans sa règle, dans son couvent, dans son ministère.

Vers le milieu d'octobre, Dominique se mit en route pour Rome (toujours à pied, bien sûr). La mort inopinée d'Innocent III, le 16 juillet 1216, pouvait tout remettre en question. Mais le pape Honorius III n'avait pas d'autre programme que

son prédécesseur. Il assura Dominique qu'on lui donnerait les confirmations promises. « Dominique fut invité à préciser les dispositions qu'il voulait voir inscrire dans la bulle. Le pape les lui accorda dans une audience ultérieure et fit rédiger par sa chancellerie le texte définitif. Il fallut attendre encore quelque temps une réunion du consistoire, c'est-à-dire du collège cardinalice réuni en conseil du Souverain Pontife. Le consistoire se tint à quelques jours de Noël. La bulle y fut acceptée. Le 22 décembre, à Saint-Pierre, Dominique recevait enfin le document tant désiré »<sup>3</sup>. La bulle, signée du pape et cosignée par dix-huit cardinaux et évêques, était adressée « à Dominique, prieur de Saint-Romain de Toulouse, et à ses frères présents et à venir ». Elle ne confirmait donc que la maison de Toulouse, puisque l'ordre se résumait en cette communauté ; mais cette maison,

(3) Père Marie-Humbert Vicaire, *Histoire de saint Dominique*, Cerf, 1957.

comme toute autre fondation, avait le droit d'essaimer. La confirmation s'étendrait, avec l'ordre, sur les maisons nouvelles. C'est pourquoi Jourdain de Saxe peut écrire : « *Frère Dominique obtint confirmation de l'Ordre et de tout ce qu'il voulait, pleinement et en tout, selon l'idée et l'organisation qu'il en avait conçues* ».

Le 21 janvier 1217, Honorius écrivait une nouvelle bulle adressée « *à nos chers fils, le prieur et les frères de Saint-Romain, prêcheurs au pays de Toulouse* », où il les exhorte « *à annoncer la parole de Dieu, en insistant à temps et à contre-temps, pour accomplir pleinement et de manière digne d'éloge votre tâche de prédicateurs de l'Évangile* ». Cette nouvelle lettre attribuée le nom tant désiré et l'office de prêcheur aux membres de la communauté de Toulouse. Pendant les cinq années que durerait encore la vie du fondateur, plus de soixante bulles, lettres et privilèges du pape recommanderaient l'Ordre de Dominique à tous les évêques et prélats de l'Église. Elles apporteraient le témoignage de la collaboration pleine de confiance qui unissait le pape Honorius et saint Dominique.

### **La diffusion de l'Ordre**

Par ses séjours à Rome, au centre de l'Église, Dominique a mieux compris l'universalité de l'Église et de sa mission. Le concile de Latran

lui a donné une vision large de la chrétienté et des intérêts de tout le monde catholique. Il était entré en contact avec beaucoup de monde. Son regard déborda les limites du pays toulousain et devint universel.

Avec le cardinal Hugolin, collaborateur du pape et futur pape lui-même<sup>4</sup>, promoteur spécial des ordres religieux nouveaux, il s'entretenait de transformer son ordre sous la mission du Saint-Siège en ordre universel. C'est cela qu'il réaliserait prochainement avec une étonnante décision, choisissant désormais Rome pour point d'appui et, pour pivots de sa société de Prêcheurs, Paris et Bologne, les deux principaux centres universitaires de l'époque.

Ceux qui ont approché saint Dominique au cours de ses dernières années ont été convaincus qu'il recevait de Dieu des lumières sur l'avenir ou sur la conduite à tenir. Dans les premiers mois de 1217, il reçut dans la basilique de Saint-Pierre à Rome une illumination qui lui donna la certitude d'une mission nouvelle. Il vit « *ses fils dispersés dans le monde, s'en allant deux par deux prêcher au peuple la parole de Dieu* »<sup>5</sup>.

(4) Il succédera à Honorius III, sous le nom de Grégoire IX, et canonisera saint Dominique.

(5) Constantin d'Orvieto, dominicain du XIII<sup>e</sup> siècle.

À la fin du printemps, Dominique découvre à ses frères réunis à Saint-Romain les plans conçus à Rome. Il leur déclare qu'il a pris la résolution de les envoyer en diverses provinces, en dépit de leur petit nombre. « *Chacun s'étonna de l'entendre proclamer catégoriquement une décision si rapidement prise. Mais l'autorité manifeste que lui donnait la sainteté les animait si bien, qu'ils acquiescèrent avec assez de facilité, pleins d'espoir quant à l'heureuse issue de cette décision* »<sup>6</sup>. Il leur

demande d'être sans crainte, leur dit que tout réussira. Et aux évêques de Toulouse et de Narbonne, au comte Simon de Montfort, qui s'inquiètent de ce projet, il répète ces mots qui le dépeignent : « *Ne me faites pas d'opposition ; je sais ce que je fais.* » Et le 15 août 1217, en la fête de l'Assomption de la Sainte Vierge, les frères se rassemblent une dernière fois, sans doute à Prouille, avant la dispersion de la communauté en France, en Espagne et en Italie.

(6) Jourdain de Saxe.

ABBÉ HERVÉ GRESLAND

## UNE PAGE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

# L'ORDRE DE SAINT DOMINIQUE EN SUISSE



***Les couvents de Suisse ont presque tous été fondés au XIII<sup>e</sup> siècle.***

Avant même que le premier couvent ne soit établi en Suisse, des frères prêcheurs traversent notre pays. C'est par exemple le bienheureux Jourdain de Saxe (vers 1190-1237), premier successeur de saint Dominique à la tête de l'Ordre, qui pour se rendre en Allemagne passe le Gotthard ou à une autre occasion visite l'évêque de Lausanne.

L'essor de l'Ordre de saint Dominique en Suisse a été réel, les plus anciens témoins sont les couvents de Saint-Gall (1228), de Zurich (1230), de Bâle (1233) et de Lausanne (1234, l'année de la canonisation de saint Dominique). Notre pays a compté dix couvents de dominicains<sup>1</sup> et dix-neuf couvents de dominicaines. Leur implantation s'est faite principalement dans

(1) En plus des quatre déjà cités, il y a Genève (1263), Berne (1269), Coire (vers 1280), Zofingen (1286, qui connaîtra une existence éphémère), Coppet (1490) et Ascona (1510).



les nouveaux quartiers des centres urbains, aux côtés d'autres ordres mendiants, en particulier celui des franciscains. Cette implantation provoqua souvent des heurts avec les institutions antérieures – le clergé séculier et paroissial – qui voyaient dans leur venue une menace pour leurs privilèges et leurs revenus. Depuis 1267, non sans réticence, les dominicains garantiront l'encadrement du mouvement religieux féminin, en plein essor au XIII<sup>e</sup> siècle, qui se plaça sous leur responsabilité (*curia monialium*) ; certains prieurés, notamment ceux de Bâle, Constance et Zurich, rempliront diverses directions spirituelles. En ce sens, il faut lire les deux volumes de l'*Helvetia Sacra*<sup>2</sup> comme un jeu d'échos entre les couvents d'hommes et de femmes, les premiers pouvant avoir sous leur tutelle plusieurs couvents de sœurs<sup>3</sup>.

Le fondateur de l'Ordre avait inauguré dès 1221 l'organisation des couvents en provinces, chaque province étant dotée d'une autorité personnelle et d'un chapitre, sous la conduite d'un provincial. Les couvents établis en Suisse ont relevé selon leur situation géographique ou les périodes des provinces de Teutonie, de France, de la congrégation réformée de Hollande, de Saxe ou du sud de l'Allemagne.

À l'exception du couvent d'Ascona, qui à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle fut transformé en collège, les couvents médiévaux furent tous victimes de la réforme protestante, qui se répandit tout particulièrement dans les villes, et emportés dans la tourmente. À Genève comme à Lausanne, certains dominicains cherchèrent à s'opposer aux réformateurs dans les disputes qui furent organisées, mais en vain. D'autres passèrent à la réforme. Dans les cantons catholiques subsistèrent les monastères de moniales, dont trois, Estavayer-le-Lac, Schwytz et Weesen, existent toujours aujourd'hui, de manière ininterrompue depuis le XIII<sup>e</sup> siècle.

Les frères reviendront en Suisse à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'occasion des persécutions anticléricales qui agiteront la France jusqu'après la première guerre mondiale. Tous les religieux de France furent chassés du territoire de la République et leurs biens confisqués. Les dominicains de la Province de Lyon s'établirent tout d'abord au monastère de Géronde, près de Sierre (1870-1873), puis à Sierre même, dans un ancien hôtel (1880-1883),

(2) Zimmer Petra (Red.) unter Mitarbeit von Brigitte Degler-Spengler, *Die Dominikaner und Dominikanerinnen in der Schweiz*, Basel, Schwabe & Co AG, 1999, 2 vol., 1163 p. (*Helvetia Sacra* IV : *Die Orden mit Augustinerregel*, 5/1).

(3) Il en va ainsi des couvents de Bâle, Berne, Coire, Constance, Lausanne, Zofingue et Zurich ; seuls les couvents d'Ascona, Coppet et Genève échappent à cette pratique.

malgré l'interdiction qui existait de fonder de nouveaux couvents, mais aussi à Rue, dans le canton de Fribourg (1880-1882).

En 1890, les dominicains sont appelés à Fribourg pour la création de l'Université : l'Ordre s'engage alors à fournir cinq enseignants pour la faculté de théologie et trois autres pour la faculté de philosophie. Ils achètent un grand bâtiment et en font un couvent sous le patronage de saint Albert le Grand. La Congrégation dominicaine enseignante se réfugiera elle aussi en Suisse, à Fribourg (1903-1926). Après leur retour en France, leur couvent fribourgeois, appelé discrètement *Villa Saint-Hyacinthe*, fut loué par le maître de l'Ordre pour en faire une maison d'études internationale. Le Collège de Champittet (et couvent Notre-Dame du Très Saint-Rosaire) est fondé en 1903, à Pully dans le canton de Vaud, par un groupe de pères dominicains de France en tant que collège catholique pour garçons<sup>4</sup>.



Malgré le nombre des frères suisses (80 dominicains répartis dans différentes provinces), il était difficile de constituer une province. En 1938 est érigé un vicariat suisse. Mais il fallait au moins trois couvents pour que soit fondée une province. En 1941 sera ouvert un couvent à Lucerne ; en 1943, Saint-Hyacinthe deviendra à son tour couvent ; en 1951 sera fondé un couvent à Annemasse, en Haute-Savoie, à côté de Genève (il était impossible fonder un couvent à Genève même !). La province suisse pouvait alors être constituée, ce qui fut fait le 24 juin 1953, sous le patronage de l'Annonciation de la Vierge. D'autres fondations suivront : Lausanne (1962-1978), Bâle (1963-1971), Zurich (1964). En 1962, le couvent d'Annemasse est transféré à Genève, à côté de l'église paroissiale de Saint-Paul, que desservent toujours les frères. Lors de son premier chapitre provincial, en 1957, la province décide d'un engagement missionnaire en Afrique, tout d'abord au Congo belge (1957-1966), puis au Rwanda (à partir de 1966). En 1967 la province suisse compte 95 frères : ce sera le plus grand nombre de frères qu'elle atteindra. À la suite du Concile Vatican II et des contestations de la fin des années soixante, la Province suisse traverse une crise grave : de nombreux frères quittent l'Ordre, d'autres cherchent à renouveler leur vie religieuse dominicaine. ☞

(4) En 1951 l'école est transmise aux chanoines du Grand Saint-Bernard. Un groupe d'éducateurs professionnels reprend la gestion quand les chanoines la quittent en 1998.